

DECISION

054/2024 **La Présidente du Directoire du Fonds Hassan II
pour le développement économique et social**

- Vu le Dahir n° 1-02-02 du 15 Kaada 1422 (29 janvier 2002) portant promulgation de la loi n° 36-01 portant création du Fonds Hassan II pour le développement économique et social, notamment son article 12 ;
- Vu le statut régissant le personnel du Fonds Hassan II ;
- Vu la Circulaire n° 7/2013 du 18 Joumada II 1434 (29 avril 2013) du chef de Gouvernement relative à la nomination aux postes de responsabilité au sein des Etablissements Publics ;
- Vu la loi-cadre du Fonds Hassan II au titre de l'exercice budgétaire 2024 ;
- Considérant la vacance à terme du poste de Chef du Service Capital Humain relevant de la Direction Finances & Support ;

DECIDE

Article 1 : Un appel à candidature est lancé pour le recrutement au poste de « Chef du Service Capital Humain ».

Article 2 : Cet appel à candidature est ouvert aux candidat(e)s de nationalité marocaine, âgé(e)s de 40 ans au plus, remplissant les conditions et critères exigés tels qu'indiqués comme suit :

- Être lauréat(e) d'une grande école de gestion/commerce/ingénierie ou diplômé(e) d'Université (Master ou plus). Une formation diplômante ou certifiante en Ressources Humaines /Droit du Travail/Sciences Sociales serait un atout ;
- Justifier d'une expérience professionnelle globale de 7 ans au minimum dans le domaine des ressources humaines et avoir occupé au moins 2 postes au sein de structures RH (Directions/Départements/Services), idéalement dans les secteurs public et privé ;
- Maîtriser les processus de la gestion administrative du personnel et de la paie, du développement du capital humain et des systèmes d'information de gestion des ressources humaines ;
- Disposer des soft skills nécessaires pour assurer les missions en relation avec le poste susvisé

N.B. : Seules les expériences liées aux attributions du poste à pourvoir seront prises en compte dans le processus de présélection.

Article 3 : Les missions et les attributions relatives au poste précité ainsi que les compétences exigées sont décrites dans la fiche de poste ci-jointe.

Article 4 : Le dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature indiquant le poste à pourvoir et les motivations du candidat ;
- Curriculum vitae (CV), avec photo récente, retraçant le parcours académique et l'expérience professionnelle ainsi que les qualifications du candidat ;
- Copie certifiée conforme de la CIN ;
- Copie(s) certifiée(s) conforme(s) du ou des diplôme(s) accompagnée(s) éventuellement des décisions d'équivalence ;
- Copie(s) de(s) attestation(s) de travail justifiant l'expérience.



Article 5 : Les personnes intéressées remplissant les conditions requises, telles que décrites à l'article 2, sont priées de déposer leur dossier de candidature, sous pli fermé, au Fonds Hassan II sis à Avenue Allal El Fassi, Complexe Administratif et Culturel de la Fondation Mohammed VI, Bloc A2, 2^{ème} étage, Madinat Al Irfane, Hay Ryad – Rabat ou de le transmettre par mail à l'adresse recrutement@fh2dev.ma ou via le portail « www.emploi-public.ma » en précisant la référence du poste.

Les informations recueillies par le Fonds Hassan II pour le développement économique et social sur le site www.emploi-public.ma font l'objet d'un traitement destiné à la sélection des candidats pour l'emploi. Conformément à la loi n° 09-08 promulguée par le Dahir 1-09-15 du 18 février 2009, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, les candidats bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à recrutement@fh2dev.ma.

Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que les données qui les concernent fassent l'objet d'un traitement. Ce traitement a été notifié et autorisé par la CNDP au titre de l'autorisation n° A-RH-546/2024.

La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **06 décembre 2024 à 16h30**. Aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets, parvenus après le délai, ou non conformes aux conditions ci-dessus.

Les candidat(e)s répondant aux critères requis seront convoqués pour l'entretien d'évaluation qui portera sur des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat à remplir les missions afférentes au poste à pourvoir.

Article 6 : La date de l'entretien d'évaluation sera communiquée lors de la publication de la liste des candidat(e)s présélectionné(e)s.

Article 7 : Une commission interne, chargée de la sélection des candidats pour le pourvoi du poste de Chef du Service Capital Humain, soumettra pour validation les résultats de ses travaux à la Présidente du directoire du Fonds Hassan II.

Article 8 : La présente décision et les résultats des entretiens d'évaluation seront affichés dans les locaux du Fonds Hassan II et publiés sur le site www.emploi-public.ma.

Présidente du Directoire

Signé: Dounia TAARJI

